

Martini	Rompré
Matthews	Simpson
Monteith (Perth)	Skoreyko
Monteith (Verdun)	Slogan
Montgomery	Small
Morissette	Smallwood
Morris	Smith (Calgary-Sud)
Morton	Smith (Winnipeg-Nord)
Muir (Cap-Breton- Nord et Victoria)	Southam
Murphy	Speakman
Nesbitt	Spencer
Nielsen	Stanton
Noble	Starr
Nugent	Stearns
O'Hurley	Stefanson
O'Leary	Stewart
Pallett	Tassé
Parizeau	Thompson
Pascoe	Thrasher
Payne	Tremblay
Pearkes	Villeneuve
Phillips	Vivian
Pigeon	Walker
Rapp	Webb
Régnier	White
Ricard	Winkler
Rogers	Wratten—145.

L'IMMIGRATION

MODIFICATION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES FIANCÉ(E)S

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, puis-je revenir aux motions, afin de formuler une déclaration?

M. l'Orateur: Le ministre est-il autorisé à revenir aux motions pour formuler une déclaration?

Des voix: Entendu.

L'hon. Mme Fairclough: Je voudrais faire une déclaration au sujet de la modification du règlement relatif à l'immigration concernant l'admission des fiancé(e)s. Jusqu'ici, le fiancé, ou la fiancée d'un citoyen canadien ou d'une personne admise au Canada en vue de sa résidence permanente dans notre pays était admis, ou admise, en tant qu'immigrant à condition d'épouser le ou la fiancé(e) qui se portait garant ou garante dans les trente jours qui suivraient son arrivée au Canada.

A l'avenir les fiancé(e)s seront admis en tant que non-immigrants moyennant un permis ministériel délivré en vertu de l'article 8 de la loi sur l'immigration. L'admission pour résidence permanente sera accordée après le mariage.

Cette modification tend à donner plus de latitude lorsqu'il s'agit de donner suite à des demandes de fiancé(e)s, et à accélérer la délivrance d'un permis de résidence permanente aux fiancé(e)s, une fois qu'ils sont mariés légalement.

M. Jung: Puis-je poser une question supplémentaire au ministre? Étant donné la

déclaration qu'elle vient de faire, l'honorable représentante peut-elle dire à la Chambre si cela s'applique...

L'hon. M. Pickersgill: Sommes-nous à l'appel de l'ordre du jour?

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député voudrait-il réserver sa question jusqu'à l'heure désignée pour l'appel de l'ordre du jour?

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je répondrai à la déclaration que nous sommes extrêmement heureux de reconnaître l'influence améliorante qu'exerce l'opposition sur le ministre.

(Plus tard)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Douglas Jung (Vancouver-Centre): J'ai une question à poser au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Je prie la Chambre de m'excuser d'avoir posé ma question au moment où je l'ai fait. Elle me pardonnera certainement en apprenant que j'ai oublié momentanément le Règlement à cause d'un événement survenu hier, je veux dire que ma femme a donné naissance à des jumeaux. (Applaudissements)

M. l'Orateur: On peut pardonner à l'honorable député de voir double aujourd'hui.

M. Jung: Vu l'annonce que vient de faire le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration au sujet de l'adoucissement du règlement qui régit l'immigration des fiancées, madame le ministre peut-elle dire à la Chambre si la modification s'applique également aux fiancées japonaises et chinoises, ou s'il faudra encore que les garants de ces fiancées fassent un dépôt de \$1,000 lorsqu'ils présentent une demande?

L'hon. Ellen L. Fairclough (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): La modification s'y applique, oui, et le dépôt d'une caution ne sera plus nécessaire.

LA DÉFENSE NATIONALE

ENVOLÉES D'AVIONS AMÉRICAINS AU-DESSUS DU TERRITOIRE CANADIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): Je désire poser une question au ministre de la Défense nationale. Est-il vrai que des avions américains U-2 ont effectué une série d'envolées à des fins d'études météorologiques au-dessus du Canada? Dans le cas de l'affirmative, ces envolées ont-elles été effectuées à la suite d'un arrangement particulier avec le gouvernement du Canada, qui interdit l'utilisation de bases canadiennes comme point d'envol vers l'Union soviétique?